

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
03/03/2022

Dossier complet le :
03/03/2022

N° d'enregistrement :
2022-5991

1. Intitulé du projet

Rétablissement de la continuité écologique et restauration des ouvrages hydrauliques sur le bassin aval de l'Isac du Canal de Nantes à Brest

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michel MENARD - Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique

RCS / SIRET

2 2 4 4 0 0 0 2 8 0 0 0 1 1

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau : installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ;	Thénot : - 3120 (IOTA) : Création d'un bras de contournement : 60 ml Ecluses : - 3120 (IOTA) : Création d'un bras de contournement : 100 ml Total : - 3120 (IOTA) : Création d'un bras de contournement : 160 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

4.2 Objectifs du projet

- Écluses du Canal :

Le projet vise à restaurer la continuité écologique (obligation réglementaire) pour permettre aux espèces patrimoniales de pouvoir circuler d'aval en amont du cours d'eau de l'Isac (section de l'Isac canalisée), plus particulièrement l'Anguille d'Europe. La restauration des ouvrages va permettre de retrouver les fonctions hydrauliques et de limiter l'érosion des berges en aval des déversoirs. L'absence d'entretien depuis plusieurs années a permis à la végétation de s'installer sur les perrés, ils ne sont plus fonctionnels dans leur rôle de maintien des berges.

- Thénot :

Le projet vise ainsi deux objectifs :

- le reconstruction de l'ouvrage afin de garantir son rôle hydraulique ;
- la restauration de la continuité écologique pour l'ichtyofaune (mise en conformité des obligations réglementaires de l'ouvrage en matière de continuité écologique).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Écluses du Canal :

Les travaux vont consister à mettre hors d'eau le bras du cours d'eau du déversoir. Cette opération permettra la mise en place de la passe à anguille ou à poisson sur ce déversoir.

Dans un même temps, les ouvrages du déversoirs seront restaurés (rejointoiement des maçonneries, reprise des zone d'affouillement en pied de déversoir, entretien de la végétation). Les perrés seront reconstruits à l'identique dans la mesure du possible (si aucune contrainte technique n'est identifiée).

- Thénot :

La phase travaux s'organise sur une période de 6 mois (calendrier prévisionnel : juin-novembre 2023). Les principaux travaux engagés sont les suivants :

- sondages géotechniques ;
- aménagement des accès et plateforme chantier ;
- installation batardeaux ;
- démolition de l'ouvrage existant et construction du nouvel ouvrage ;
- aménagement d'un bras de contournement ;
- protection de berges (techniques végétales et non végétales) ;
- répli de chantier dont remise en état des emprises accès et plateforme.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Écluses du Canal :

Les aménagements réalisés pour la restauration des continuités écologiques seront entretenus annuellement (enlèvement des végétaux...) pour assurer leurs fonctionnalités.

Les perrés feront l'objet d'entretien plus régulier qu'auparavant avec un entretien de la végétation aux abords.

- Thénot:

Ouvrage hydraulique pérenne fixe avec accès pour opérations d'entretien par le chemin d'exploitation agricole existant (nord), ; l'ouvrage permet de maintenir la côte fixe à 2,40 m IGN dans le bief n°17 du canal de Nantes à Brest.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

- Site éclusier du Terrier - Lieu dit "Le Terrier" - 44130 BLAIN
- Site éclusier de la Prée - Lieu dit "La Prée" - 44130 BLAIN
- Site éclusier de la Paudais - Lieu dit "La Paudais" - 44130 BLAIN
- Site éclusier de Bougard - Lieu dit "Bougard" - 44130 BLAIN
- Site éclusier de Barel - Lieu dit "Barel" - 44130 BLAIN
- Site éclusier de La Touche - Lieu dit "La Touche" - 44530 GUENROUËT
- Site éclusier de Melneuf - Lieu dit "Melneuf" - 44530 GUENROUËT
- Ouvrage du Thénot - Marais de l'Isac - 44530 et 44460

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 47° 28' 13" 302 Lat. 01° 42' 58" 377

Point d'arrivée :

Long. 47° 33' 31" 396 Lat. 02° 00' 34" 294

Communes traversées :

Commune de Blain - 44130

Commune de Guenrouët - 44530

Commune de Fégréac - 44460

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir noticé explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Écluses du Canal : Non concerné par le PPRI Vilaine aval - Thénot: Emprise concernée par le zonage 2A du PPRI Vilaine Aval approuvé (crues à préserver de toute urbanisation nouvelle)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Écluses du canal: Non, le projet n'est pas concerné par des périmètres de protection de captage, les captages les plus proches sont sur les communes de Campbon et Saint-Gildas des Bois. - Thénot : Non, le périmètre le plus proche est localisé à plus de 3 km de l'emprise, sur la commune de Saint-Gildas les bois.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Thénot : Emprise concernée par le risque inondation, localisée au sein du zonage 2A du PPRI Vilaine Aval approuvé (crues à préserver de toute urbanisation nouvelle).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Demande d'avis au titre de l'archéologie préventive réalisée (janv 2021) pour les ZPPA relatives au site éclusier de Barel (44130 BLAIN) et l'ouvrage hydraulique du Thénot (44460 FÉGRÉAC/44530 GUENROUËT). [voir ANNEXE] L'instruction réalisée par la DRAC (fév 2021), précise que sur les secteurs concernés, en l'état des connaissances archéologiques, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas affecter des éléments du patrimoine archéologique. En conséquence le SRA (DRAC) précise que ces projets ne donneront pas lieu à une prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Thénot :

Les projets pris ici en compte dans l'évaluation des impacts cumulés sont :

- ceux ayant fait récemment l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 du code de l'environnement et d'une enquête publique ;
- ceux ayant fait récemment l'objet d'une évaluation environnementale au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Un unique projet a été identifié au titre des impacts cumulés : il s'agit des Travaux de restauration des milieux aquatiques (DIG) - Marais de Redon et Marais de Vilaine (enquête avril 2021). Ce projet vise à améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique des marais de Vilaine au sein desquels s'inscrit le projet. Aucune incidence négative cumulée n'est identifiée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se référer à l'annexe complémentaire : ANNEXE C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXES COMPLEMENTAIRES - ANNEXE n° C1 - Courrier d'accompagnement du MOA pour justifier la demande d'examen au cas par cas auprès de la MRAe - ANNEXE n° C2 - Cadre de réponse complémentaire à la demande d'examen au cas par cas - ANNEXE n° C3 - Demande d'avis au titre de l'archéologie préventive à la DRAC par le CD44 - Site éclusier de Barel et ouvrage hydraulique du Thénot - ANNEXE n° C4 - Avis SRA DRAC demande avis prescription archéologique (Thénot et Barel) - ANNEXE n° C5 - Etat initial - OH Canal - SEGED - ANNEXE n° C6 - Etat initial - OH Thénot - BIOTOPE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

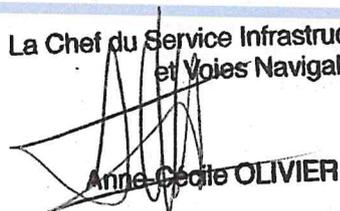


Fait à NANTES

le, 03 février 2022

Signature

La Chef du Service Infrastructures
et Voies Navigables



Anne-Cécile OLIVIER

